

Préparatifs de la Société populaire pour la fête de l'Être Suprême,
lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Préparatifs de la Société populaire pour la fête de l'Être Suprême, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 109-110;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13579_t1_0109_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Société 4 livres de salpêtre qu'il a extrait et préparé quoiqu'il n'eût aucune connaissance dans cette partie.

Toute petite que soit cette offrande, nous nous empressons de la faire, à raison des vertus civiques de ce républicain, qui à l'époque de 1789 ne savait ni lire, ni écrire, mais voulant s'instruire des principes de la révolution, il est venu à bout, de lui-même, d'apprendre à lire et à écrire très intelligiblement, par là, il s'est rendu utile à la Société qui l'a nommé commissaire pour instruire le peuple des campagnes, de tous les bienfaits de la Convention.

Ce que nous disons de Rouzet peut servir d'exemple aux républicains, qui comme lui n'avaient jamais reçu d'instruction: en 1789, il ne savait rien, aujourd'hui il sait lire et écrire, et préparer une matière propre à détruire les satellittes des tyrans; nous invitons la Convention à recevoir cette offrande ».

GUILHIEN, DEGEORGE.

16 c

Les pompiers de Paris viennent déposer dans le sein de la Convention les expressions les plus vives de leur zèle et de leur courage pour soulager l'humanité; ils font en même temps offrande de 60 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie (1).

L'ORATEUR : Législateurs,

La compagnie des gardes pompes de Paris pour les incendies, vient déposer sur le bureau le produit d'une souscription volontaire qui se monte à 60 paires de souliers.

Privée du bonheur de combattre l'ennemi de l'extérieur et désirant concourir au bonheur de nos concitoyens en conservant les personnes et les propriétés, demande que la Convention nationale étende l'utilité de notre service envers nos frères des départements, sujets aux malheurs de l'incendie; nous vous jurons d'y porter cet esprit de fermeté, de courage et d'humanité dû aux fonctions qui nous sont confiées.

Fidèles à vos principes! et accoutumés à vaincre un des plus grands fléaux de l'humanité, nous combattons jusqu'à la dernière goutte de notre sang les monstres coalisés contre la liberté, l'égalité et la représentation nationale.

Vive la République, vive la Montagne (2).

16 d

Une députation des jeunes républicains du Bourg-l'Egalité (3) félicite la Convention, sur ses immortels travaux, et dit : Etre-Suprême, veille sans cesse sur les destinées du peuple français et de ses représentants; préserve-nous des prêtres et des rois; paralyse le bras du crime;

(1) P.V., XXXVIII, 188. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o), 14 prair. (suppl^o) et 19 prair. (suppl^o); J. Fr., n° 613; Mon., XX, 600; J. Lois, n° 609; J. Matin, n° 708; J. Sablier, n° 1348.

(2) C 304, pl. 1135, p. 23, signé DELAMÉE, David LAINÉ, CUFFAULT, DEBUGE, p. 24, récépissé du don patriotique n° 283, déposé au C. des Marchés, sectⁿ de l'habillement, par les c^{ns} du Perche, Moniot, Le Breton, Marion; signé RUDAUX (commis), daté du 9 prair.

(3) Bourg-la-Reine.

donne les mains à la vertu; tous nos efforts tendront à devenir dignes d'être les protégés de ton adorable puissance.

La Société populaire du Bourg-l'Egalité félicite la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, et s'exprime avec les sentiments les plus purs; elle fait part des préparatifs qu'elle fait pour la fête à l'Etre-Suprême, qui doit avoir lieu le 20 de ce mois (1).

a

L'ORATEUR des jeunes républicains :

Législateurs,

Nous venons vous rendre grâces des vérités éternelles que vous avez proclamées.

Des êtres indignes du nom d'hommes s'efforçaient de nous persuader que ces vérités n'étaient que des mensonges. Nous avons consulté ceux qui nous ont donné le jour, ils nous ont dit : *Levez les yeux là-haut!* nous avons regardé le ciel et nous nous sommes convaincus qu'une intelligence suprême était seule l'auteur de ce sublime ouvrage.

De lâches parricides ont vainement attenté aux jours des soutiens de la patrie, nous nous écrions : *L'Eternel nous les a conservés.*

« Etre Suprême! Veille sans cesse sur les » destinées du peuple français et de scs repré- » sentans. Préserve nous des prêtres et des rois. » Paralyse le bras du crime ! donne les mains » à la vertu. Tous nos efforts tendront à devenir » dignes d'être protégés de ton adorable puis- » sance. »

Législateur, cette courte prière sera désormais celle que nous adresserons à la divinité.

L'Eternel et la République, voilà notre devise.

b

[L'ORATEUR de la Sté popul.] :

Deux fléaux destructeurs désolaient la France depuis plusieurs siècles, la monarchie et la superstition.

Les crimes des rois, les mensonges des prêtres ont enfin ouvert les yeux du peuple français.

Sentant sa dignité il a fait usage de sa raison et de ses forces; le trône a été renversé, l'hydre du fanatisme abattu.

Nous envisagions déjà avec délices les avantages de notre sublime révolution lorsque les vils adorateurs des prêtres et des rois ont pensé qu'ils pourraient relever leurs idoles par les excès même par lesquels ils ont cherché à nous entraîner.

Ils ont fait leurs efforts pour substituer la licence à la liberté, l'athéisme à l'idée sublime de la divinité.

Le peuple français a bientôt senti le piège dans lequel ces monstres voulaient l'entraîner; guidé par ses dignes représentants, il s'est arrêté sur le bord du précipice.

Chacun de nous descendant dans son propre cœur a applaudi avec enthousiasme au sublime décret qui met la vertu à l'ordre du jour.

(1) P.V., XXXVIII, 188. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^o); J. Sablier, n° 1348 et 1349; J. S.-Culottes, n° 469; J. Fr., n° 613; Audit. nat., n° 618.

Nous applaudissons avec le même transport à celui que vous venez de rendre par lequel vous avez proclamé l'existence d'un Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Qu'ils étaient coupables, ces hommes perfides, qui, sous le spécieux prétexte d'anéantir le fanatisme, cherchaient à enlever à l'homme sa plus douce espérance, vainement auraient-ils prétendu travailler pour le bonheur de tous, s'ils avaient oté à chacun en particulier le sentiment inné d'un Dieu bienfaisant et consolateur.

Que serait en effet la vertu si l'univers n'était que le résultat du hasard ? un vain accord entre les hommes et auquel le plus fort ou le plus adroit trouverait facilement le moyen de se soustraire.

Nous ne craignons pas de le dire, Législateur, le bien que vous avez fait jusqu'à présent était particulier à la nation française; par votre dernier décret, vous vous êtes montrés dignes de donner des lois à l'univers et vous avez acquis des droits à sa reconnaissance.

Nous reconnaitrons un Etre Suprême mais nous nous garderons bien de nous le représenter semblable au Dieu des prêtres, qu'ils nous peignent sous des couleurs si hideuses qu'il n'est pas un seul mortel, quelque corrompu qu'il pût être, qui n'eût rougi de lui ressembler.

Nous honorerons la vertu, mais notre vertu ne sera pas celle des prêtres.

Par un renversement inconcevable dans les idées, ils étaient parvenus à décerner des honneurs aux vins mêmes.

Des mystiques enclôtrés, de pieux fainéans, des hommes absolument étrangers au bonheur de leurs frères, attiraient les hommages d'un peuple trompé.

On a vu même les partisans de la superstition, d'accord avec les tyrans porter le délire, ou pour mieux dire l'impudeur jusqu'à diviner l'assassinat en quelque sorte, lorsqu'il s'est trouvé conforme à leurs vues ambitieuses, ou qu'il a pu satisfaire leurs lâches vengeances.

Récemment encore ils ont pensé couvrir la France de deuil en suscitant deux nouveaux monstres...

Mais le génie qui veille sur elle a écarté l'arme meurtrière, et nos yeux revoient avec attendrissement, sur cette sainte Montagne ces zélés défenseurs des droits du peuple.

Ecartons ces douloureuses idées, ou plutôt rappelons-nous les sans cesse pour détester à jamais le fanatisme et la tyrannie. Loin de nous cependant l'idée alarmante de l'anéantissement de tout culte ! Vous avez décrété des fêtes en l'honneur de l'Etre Suprême, nous les célébrerons avec enthousiasme, nous avons aussi nos héros dont nous fêterons la mémoire.

Nous honorerons les glorieux martyrs de la liberté; nous honorerons les généreux défenseurs de la patrie qui se sont immolés pour elle.

Nous décernerons les mêmes honneurs aux actions moins brillantes mais qui sont fondées sur l'humanité, la justice et les vertus.

Telle est notre profession de foi, telle sera dans peu, celle de tous les peuples désabusés (1).

(1) C 306, pl. 1157, p. 22 (signé MENARDIÈRE [et 6 signatures illisibles]); p. 23 (signé PAILLARD (prés.), MAY, DUCHÉ).

16 e

Le citoyen Martin Michel, ancien militaire, expose qu'il est sans emploi; qu'il a une famille à soutenir, et qu'il peut servir la patrie à l'armée, soit comme soldat, soit comme employé dans l'administration des fourrages. Sur la proposition d'un membre [ISORÉ], la Convention renvoie la pétition du citoyen Michel à la commission des mouvements des armées de terre, pour employer ce citoyen, s'il y a lieu (1).

16 f

Le citoyen Michel Patey, agent national de la commune de Douvres, se présente à la barre, et expose que depuis 2 ans il est persécuté par la malveillance, et qu'il s'est vu emprisonné et élargi 4 fois: sur la proposition d'un membre, la Convention renvoie la pétition du citoyen Patey au représentant du peuple en mission dans le département du Calvados pour statuer (2).

16 g

La Société des Défenseurs de la patrie, séante à Paris, exprime sa haine contre les tyrans et offre de veiller plus que jamais à la sûreté de la Convention nationale; elle montre son indignation contre les assassins qui ont attenté aux jours des deux représentants Robespierre et Collot-d'Herbois (3).

L'ORATEUR : Législateurs,

Un grand attentat vient d'être commis envers deux de vos membres; Collot d'Herbois et Robespierre, coopérateurs de vos sublimes travaux ont failli tomber sous les coups de vils assassins stipendiés par les Cours étrangères et l'aristocratie.

Ils sont sauvés ces pères du peuple, c'est un nouveau triomphe pour la République, qui prouve autant la lâcheté de ses ennemis que la scélératesse des moyens employés par ces monstres qu'on nomme rois et qui veulent tuer les patriotes.

Si ce malheureux événement a déchiré nos cœurs il a aussi servi à doubler l'énergie des républicains et leur horreur pour la tyrannie.

Malheur aux assassins qui osent porter sur vous une main liberticide ! nous veillons sur votre précieuse existence et dussions [nous] mille fois perdre la vie, que nous importe ! si à l'exemple du brave patriote Geffroy, nous épargnons les jours d'un des pères du peuple en lui faisant de nos corps un bouclier impénétrable jusqu'à lui.

La Société des Défenseurs de la République dépose sur le bureau la somme de 300 liv.,

(1) P.V., XXXVIII, 188. M.U., XL, 185. Minute de la main d'Isoré (C 304, pl. 1123, p. 2). Décret n° 9324.

(2) P.V., XXXVIII, 189. Minute de la main d'Isoré (C 304, pl. 1123, p. 3). Décret n° 9326.

(3) P.V., XXXVIII, 189. J. Sablier, n° 1349; J. Fr., n° 613; Bⁿ, 19 prair. (suppl^o).